



Nantes, le 6 mai 2024

La Principale

à l'attention des

Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Orientation et Affectation

Madame, Monsieur,

Nous allons préparer ensemble l'entrée au lycée de votre enfant.

Le mois de mai est décisif dans cette préparation de l'année prochaine. Il est important de bien distinguer 2 procédures : **L'Orienta**

1/ L'orientation

Lors du 2^{ème} trimestre, le conseil de classe avait rendu un avis provisoire (favorable, réservé ou défavorable) aux vœux provisoires que vous aviez formulés.

Au 3^{ème} trimestre, vous devez formuler **vos demandes définitives**, en indiquant par ordre de préférence vos choix parmi 3 possibilités d'orientation :

- 2^{nde} générale et technologique
- 2^{nde} professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

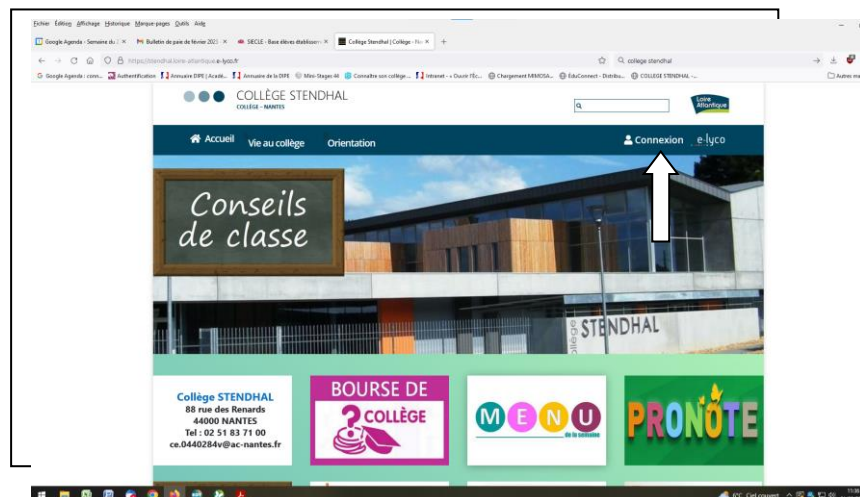
Afin de développer l'usage des démarches en ligne, vous devez avoir saisi ces éléments par voie électronique **avant le vendredi 17 mai**.

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre :

Connexion au portail « Scolarité Services » avec mon compte Educonnect

Aller sur le site <https://stendhal.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

puis cliquer sur connexion e lyco



Sélectionner « élève ou parent d'un établissement public ou privé »



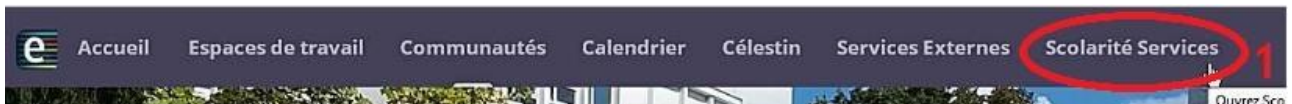
Sélectionner « Représentant légal »

Et renseigner vos identifiants



Puis saisir vos choix DEFINITIFS

1- Aller dans « Scolarité Services »



2- Saisir les vœux d'orientation :

Choisir entre 2nde Générale et Technologique, 2nde professionnelle et 1ère CAP.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

Je formule les choix définitifs d'orientation

3 - Possibilité de formuler plusieurs choix par ordre de préférence

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

4 - Penser à valider la saisie (cela reste modifiable si vous changez d'avis)

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑ Rang 1 ↓
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

5 – Après le conseil de classe, vous devrez prendre connaissance et accuser réception de l'avis définitif du conseil de classe en consultant de nouveau « Scolarité Services »



Répondre aux propositions d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je répons aux propositions du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ? Assistance

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.

20232024

2/ L'AFFECTATION

L'affectation est décidée par l'inspection académique et non le collège.

Pour la voie professionnelle, le nombre de places étant souvent inférieur au nombre de demandes, les élèves sont classés en fonction de leurs résultats scolaires et l'inspection académique affecte en premier les élèves ayant les meilleurs résultats. Il est donc important de faire plusieurs demandes, de penser un « plan A » mais aussi des « plans B,C,... »)

Il s'agit d'ordonner au maximum 10 vœux dans l'académie de Nantes. Il est important de profiter au maximum de cette possibilité.

On ne diminue pas du tout ses chances d'être pris sur ces premiers vœux en faisant beaucoup de vœux, on diminue les risques de ne pas être affecté.

Nous vous remercions de remplir lisiblement la feuille de vœux intégrée dans ce document et de la remettre à votre professeur principal **avant le vendredi 17 mai.**

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos professeurs principaux et/ou de la conseillère d'orientation.

2nde Générale et technologique – quels lycées dois-je demander ?

Si vous habitez toujours le secteur du collège Stendhal, vos lycées de secteur sont le lycée Monge, le lycée Carcouët, le lycée Camus et le lycée Livet.

Vous ne devez renseigner qu'un seul lycée de secteur sur la fiche de vœux d'affectation.

Si vous souhaitez aller dans un lycée hors secteur, il vous faut **obligatoirement** remplir une demande de dérogation.

Néanmoins, n'oubliez pas de toujours noter un des 4 lycées de secteur au cas où la dérogation ne serait pas acceptée.

2nde professionnelle et 1^{ère} année de CAP – Quelles spécialités ou familles de métiers ?

Un vœu est composé de 4 informations :

- La nature de la formation demandée : 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP
- Le statut sous lequel cette formation est demandée : sous statut scolaire ou statut d'apprenti
- La spécialité ou famille de métiers demandée
- Le lycée demandé

Nous vous conseillons de compléter 8 vœux et de garder 2 vœux en réserve.

En effet, cette année, un prétour de régulation est organisé en juin pour les élèves qui n'auraient pas d'affectation en voie professionnelle. Ces élèves auront connaissance des places vacantes et pourront rajouter 2 vœux sur leur liste.

Nous vous joignons également la liste des formations.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir mes respectueuses salutations.

La principale
BRICAGE Isabelle

Pièces jointes : - Liste des formations professionnelles
- Fiche de vœux d'affectation
- Demande de dérogation pour une seconde générale et technologique (sur demande auprès de votre professeur principal)